

## LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les Intérêts de

**L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada,**

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M. seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et questions sur des lettres que le grand Jugera ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis. Adressez toutes communications à

S. R. BROWN,

Éditeur et Gérant  
81 Queen's Ave., London, Ont.

LONDON, JANVIER, 1897.

Systeme de Cotisation

## Avis officiel d'une Cotisation Speciale.

Avis est par le présent officiellement donné à tous et chacun des membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, que, en plus de la Cotisation régulière No 1 pour le mois de Janvier, une cotisation speciale est aussi requise, payable dans les trente jours à compter du 15 Janvier, de la même manière et du même montant que la dite cotisation No 1. Ceci, en connexion avec l'Etat à la page quatre de ce numéro, sera le seul avis à nos membres de cette cotisation speciale, et il est donné en conformité des clauses 7<sup>me</sup> et 8<sup>me</sup> de la Constitution de l'A. C. B. M.

Les officiers des succursales sont priés d'être aussi prompts que possible à faire remise du montant de ces deux cotisations.

Il faut vingt deux mille dollars pour payer les bénéficiaires des trente frères décédés mentionnés dans l'Etat des cotisations pour le présent mois.

Sam. R. Brown,  
Grand Secrétaire.

London, Ont., 1er Janvier, 1897.

1896—1897.

Notre succès dans l'année écoulée, nos espérances dans la nouvelle.

Au seuil même d'une nouvelle année il nous semble opportun, en souhaitant à nos membres la plus grande mesure de bonheur en 1897, de rappeler le travail de l'association pendant les douze mois écoulés et de constater si nous avons réussi ou failli dans l'accomplissement de notre mission.

La subtilité du raisonnement de ceux qui désirent faire de notre association une machine purement d'affaires ne peut nous faire perdre de vue le double but pour lequel l'A. C. B. M. a été instituée, et approuvée et supportée par l'Eglise, savoir: la Fraternité et la Protection de ceux qui dépendent de nous. Certainement personne ne peut nier l'oeuvre vraiment noble et méritoire qu'accomplit le côté de l'assurance dans notre association. Travaillant de concert alors, l'assurance, la fraternité et la religion forment une combinaison qui devrait satisfaire le Catholique le plus exigeant. Il nous a été fréquemment dit, cependant, par ceux en position de connaître, et nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait, qu'il y a des membres dans l'A. C. B. M.

qui semblent ignorer le côté religieux et fraternel de l'association et qui s'imaginent qu'il est subordonné à celui des affaires. C'est à la vérité une fausse position, une idée très erronée, et nous espérons sincèrement qu'on pourra la déraciner promptement. La condition première pour devenir membre, tous doivent le voir aisément, est d'être Catholique, et Catholique pratiquant. L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle ne doit pas marcher sous un nom d'emprunt. Elle doit être ce que son nom affirme, si c'est l'intention d'en faire une association permanente, une association méritant la sanction et la bénédiction de l'Eglise.

Tout le danger pour notre association vient de ce côté. Si un membre manque de remplir son obligation monétaire, s'il néglige de payer ses contributions et ses cotisations, *ipso facto* il se suspend ou s'expulse lui-même, et tout finit là; mais s'il remplit son devoir quant au paiement de ses contributions et de ses cotisations il retient son droit de membre, pour un temps au moins, même s'il néglige ses devoirs religieux. En général, en rendant compte de notre administration, ou faisant une revue du travail de l'année, nous sommes seulement requis de donner des chiffres et les commentaires nécessaires sur notre administration des affaires. Nos conventions, aussi, ont dévoué leur attention à ce côté mathématique exclusivement pour ainsi dire. Ceci a donné lieu aux commentaires dans certains quartiers, et on suggère, maintenant que les changements sous ce rapport dans la constitution ne peuvent ou ne devraient pas occuper les sessions dé libératives du Grand conseil au même point que dans le passé, de faire une plus large part à l'avenir aux côtés Catholique, Fraternel et Social de notre grande association: afin que dans notre désir de financer sûrement nous n'oublions pas que nous sommes unis ensemble pour accroître la fraternité parmi tous, et pratiquer les vertus Catholiques "d'intégrité, de sobriété et de frugalité," individuellement, sous obligation solennelle. On nous a dit: "Vous pouvez donner des chiffres quant aux cotisations, l'enrôlement actuel, les suspensions, expulsions, résignations, décès, etc., mais jusqu'ici aucune vraie mesure n'a été apportée par laquelle la condition du membre quant à ce qui constitue son caractère de Catholique pratiquant puisse être constatée." Nous avons cité les clauses 30, 31 et l'article 56 de la clause 210 de notre constitution, mais ce n'est pas considéré suffisant.

Pendant l'année 1896 nous avons, au point de vue des affaires, fait un progrès considérable. Le 1er Janvier 1896 nous avions dans nos livres 10,403 membres dont les polices s'élevaient à \$16,166,500. Dans le cours de l'année 1246 nouveaux membres ont été admis. Nous avons perdu par décès 107 mem-

bres et par expulsions et résignations 426. Pendant les douze mois écoulés la large somme de \$168,150.00 a été payée aux bénéficiaires et nous avons ajouté \$8,758.75 à notre Fonds de Réserve, à part de l'intérêt. Depuis le 1er Janvier 1896 nous avons institué 18 succursales, 2 dans la Province d'Ontario, 6 dans la Province de Québec, 2 au Nouveau Brunswick, 3 dans la Nouvelle Ecosse, 3 dans l'île du Prince Edouard et 2 au Manitoba et dans les Territoires du Nord Ouest. Le nombre de nos membres au 1er Janvier 1897 se divise comme suit: Ontario 6522, Québec 2260, Nouveau Brunswick 952, Nouvelle Ecosse 799, île du Prince Edouard 185, Manitoba et Nord Ouest 398 Total 11,116.

Tout ceci démontre un accroissement constant, normal et assez satisfaisant. Les officiers des succursales ont en général bien travaillé pour l'association, sacrifiant à ses intérêts leur temps et leur habileté de la manière la plus digne d'éloges.

Nous pouvons dire la même chose des officiers du Grand Conseil. Ils ont montré le désir de faire tout ce qu'ils pourraient dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il a été fait peu de changement dans le personnel du Conseil à la dernière convention. Le seul changement important a été celui du Grand Président, et nous croyons pouvoir assurer les membres que le nouveau titulaire sera l'émule de notre habile ex-premier officier en conduisant nos affaires prudemment et bien.

Toutes choses considérées nous avons raison d'être satisfaits du résultat de 1896. Comme année pendant laquelle nous avons tenu une convention elle nous fera mieux connaître et apprécier. Nous nous efforcerons dans LE CANADIEN et par tout autre canal légitime d'exposer les grands et nobles objets de l'association.

Avec la chaude approbation de l'Eglise et de ses Evêques depuis Vancouver jusque dans l'île du Prince Edouard, avec les prières reconnaissantes de tant de veuves et d'orphelins arrachés par l'A. C. B. M. à la misère et à la ruine, et avec le support et l'exemple loyaux de nos membres, nous pouvons avec confiance espérer un succès même encore plus grand pendant la Nouvelle Année 1897.

## Mort de Mgr. l'Archeveque Fabre de Montreal.

Nos membres de l'A. C. B. M. par tout le Canada ont appris avec regret la mort de Sa Grandeur Mgr. l'Archeveque Fabre. Sa Grandeur fut un ami sincère de notre association: et à son sage conseil et ses décisions justes, à une époque critique dans l'histoire de l'association, peut être attribué, pour une grande partie, le succès de l'A. C. B. M. du Canada dans la Province de Québec.

Le Catholic Record dans son premier article éditorial du 9 courant, dit du défunt prélat: —  
Sa Grandeur Mgr. l'Archeveque

Edouard Charles Fabre, de Montréal, est décédé à la résidence Archépiscopale, le 30 du mois dernier. Sa Grandeur était le Métropolitain de la Province ecclésiastique de Montréal, laquelle comprend, outre l'Archidocèse, les diocèses de St. Hyacinthe, Sherbrooke et Valleyfield.

Mgr. l'Archeveque Fabre était le troisième Evêque du diocèse de Montréal. Il était natif de la cité de Montréal, où il naquit le 28 Février, 1829.

Il reçut son éducation en partie au Canada et en partie en France. Il commença ses études préparatoires au Séminaire de St. Hyacinthe, et il continua son cours ecclésiastique à Issy en France, où il fut le compagnon de classe de feu l'Éminent Archeveque d'Algers, le Cardinal Lavignerie, et d'autres qui plus tard se distinguèrent dans l'Eglise. Il fut ordonné prêtre en 1859 par Mgr. Prince, et eut charge successivement des paroisses de Sorel et de la Pointe Claire, et en 1854 il fut nommé par Mgr. Bourget chanoine de la cathédrale de Montréal, à laquelle il resta attaché.

En 1873 il fut sacré Evêque co-adjuteur de Montréal et en 1877, lors de la démission de Mgr. Bourget pour cause de santé, il lui succéda: il fut sacré Archeveque en 1886.

Dernièrement Sa Grandeur célébra la millième ordination à la prêtrise conférée par lui; il reçut 1420 sous-diacres, 1220 diacres, à part de conférer les ordres mineurs et la tonsure à autant d'autres. Il confirma pendant son épiscopat, 220 500 enfants, et dédia ou consacra quarante sept nouvelles églises. Il sacra aussi à l'Épiscopat Mgr. O'Brien, Archeveque d'Halifax, Mgr. Lorrain, évêque de Pontiac, Mgr. Emard, évêque de Valleyfield, Mgr. Decelles, évêque de St. Hyacinthe, Mgr. Larocque, évêque de Sherbrooke, et Mgr. Langevin, Archeveque de St. Boniface. Sept des prêtres qu'il a ordonné sont depuis devenus Evêques, y compris Mgr. l'Archeveque Langevin.

Mgr. Fabre était un travailleur infatigable, et régulièrement il fit sa tournée pastorale dans toutes les paroisses de son diocèse, dans lequel la religion a grandement prospéré sous son administration. Il se distinguait par son affabilité et sa bonté Chrétienne, et il sera regretté par les Protestants comme par les Catholiques dans toute la Puissance, et particulièrement dans sa ville natale.

Le corps du défunt a été exposé sur un catafalque dans la cathédrale, et les funérailles ont eu lieu le Mardi, 5 courant. Un grand nombre de prélats et de membres du clergé étaient présents et il y avait aussi une grande affluence de gens de Montréal de toutes les dénominations.

Requiescat in pace!

## Circulaire du Grand President.

A l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada:

Mes Chers Frères — A notre dernière convention il a été question d'engager des organisateurs salariés et une résolution a été passée référant la chose au Bureau des Syndics. Lorsque ceux-ci se sont réunis à Windsor, en Octobre dernier, le sujet a été débattu et la résolution suivante fut adoptée:

"Proposé par le Rcv. M. J. Tiernan, et secondé par J. J. Heenan, que les Syndics, tout en reconnaissant qu'il serait désirable d'employer des organisateurs salariés, n'ont pas suffisamment de fonds disponibles pour ce et a été recommandé qu'une circulaire soit envoyée par le Grand President priant les